

Séance du 19 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice:	33
Présents :	25
Absents :	8
Procurations :	8
Votants :	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-deux par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Jean-Marc LACOMBE (arrivé à 19H06), Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAU, Amar GUENDOZI

Absents ayant donné pouvoir : Virginie SEXTO (pouvoir à Valérie ABADIE-ROQUES), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Isabelle COURTIAL (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Jean-Luc PAULAT (pouvoir à Didier PIERRE), Cindy BARE (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Hakim GACEM (pouvoir à Jean-Louis COSTE)

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

PPEJ/128-2022

Approbation des avenants aux dispositifs Orchestres à l'école et Classes à Horaires Aménagés Musique entre la Ville d'Onet-le-Château, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 12 décembre 2022.

ENTENDU que la Ville, depuis 2019, est en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

ENTENDU que l'enseignement musical, entièrement gratuit, est intégré dans le temps scolaire et périscolaire selon un projet pédagogique et un planning défini.

ENTENDU que le dispositif Orchestres à l'Ecole (OAE) pour l'année scolaire 2022-2023 propose :

- Une période de sensibilisation aux élèves de CE2 de l'école Pierre Puel ainsi que de la classe ULIS de l'école des Genêts.
- Un contenu pédagogique pour les seules classes de CM1 et CM2 des écoles Pierre Puel et des Genêts qui bénéficieront d'une pratique instrumentale sur le temps scolaire et d'une pratique collective en formation orchestre sur le temps scolaire et le temps périscolaire.

CONSIDERANT que l'avenant à la convention cadre, annexé à la présente délibération et transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal, présente les éléments organisationnels et financiers du dispositif Orchestre à l'école pour l'année scolaire 2022-2023.

ENTENDU que le dispositif classe CHAM pour l'année scolaire 2022-2023 propose :

- Une classe à horaires aménagés musique à dominante instrumentale (CHAM) au collège d'Onet-le-Château
- Le dispositif est prévu pour un effectif global de 44 élèves, tous niveaux confondus et couvre, depuis l'année scolaire 2015-2016, les 4 niveaux du collège de la 6ème à la 3ème.

CONSIDERANT que l'avenant à la convention, annexé à la présente délibération et transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal, présente les éléments organisationnels et financiers du dispositif Classe CHAM pour l'année scolaire 2022-2023.

ENTENDU qu'afin d'assurer la maintenance du parc instrumental, le CRDA sollicite une aide complémentaire pour l'entretien des instruments.

CONSIDERANT que le montant sollicité auprès de la Collectivité d'Onet-le-Château pour le bon entretien du parc instrumental est de 3 000€ conformément au projet d'avenant de la convention joint à la présente délibération.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve le projet d'avenant 2022-2023 à la convention cadre 2021-2024 du dispositif Orchestre à l'école tel qu'annexé à la présente délibération,
- approuve le projet d'avenant 2022-2023 à la convention cadre 2019-2023 du dispositif CHAM tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants OAE et CHAM pour l'année 2022-2023.
- décide d'attribuer au CRDA une aide complémentaire d'un montant de 3 000€, pour la maintenance du parc instrumental.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **26 DEC. 2022**

Et de la publication le : **27 DEC. 2022**